



---

**M. Marc Jaeger, Président du Tribunal de Première Instance**

## **Discours d'ouverture**

### **De 20 ans à l'horizon 2020**

#### **Bâtir le Tribunal de demain sur de solides fondations**

Altesse Royale,

Votre présence tout au long des ateliers honore le Tribunal et l'institution dans son ensemble. Elle est le reflet de votre intérêt personnel pour le droit et le fonctionnement de la justice communautaire, pierre angulaire de l'Union de droit, notion essentielle sur laquelle l'équilibre économique, social et politique de l'Europe s'est construit depuis maintenant plus d'un demi siècle.

Recevez, Altesse, au nom du Tribunal et de tous les Membres de l'institution, nos remerciements sincères pour votre encouragement.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Membres de la Cour, du Tribunal de première instance et du Tribunal de la fonction publique,  
Mesdames, Messieurs,

Le 25 septembre 1989, il y a 20 ans jour pour jour, ont été assermentés dans cette salle, ancienne version, les premiers juges du Tribunal de première instance. Certains d'entre eux ont fait le déplacement aujourd'hui et seront avec nous soit maintenant, soit ce soir. Je tiens à les saluer tout particulièrement en cet endroit.

D'ordinaire, c'est au Tribunal, saisi par les parties, de statuer sur leurs prétentions par une décision motivée.

Aujourd'hui, à travers ce colloque, le Tribunal a décidé d'inverser les rôles. Le Tribunal a ainsi soumis aux orateurs, et à vous tous, une requête visant à recueillir votre opinion, vos idées et suggestions sur les différents aspects que recouvrent les notions de « Qualité de la justice » et d'« Accès à la justice ».

\* \* \*

Cette démarche, soyez-en assurés, ne procède ni de la recherche aisée de compliments ou flatteries, ni d'une tendance masochiste.

Cette démarche part tout simplement du postulat que le regard le plus éclairant que le Tribunal puisse avoir, c'est celui de ceux au service duquel il œuvre au quotidien : les justiciables et leurs représentants. Ceux qui sont les usagers de la justice. Ceux qui, peut-être, voient de manière plus évidente certains éléments que nous ne ressentons que diffusément..., trop impliqués que nous sommes dans le travail quotidien, trop influencés par les acquis du passé. À charge pour la juridiction d'évaluer ensuite, avec sa vision interne et experte de la chose, la compatibilité de certaines de ces aspirations extérieures avec ses exigences propres et la vision qu'elle a de son propre rôle.

Dans le choix des sujets, nous nous sommes laissés guider par le souci de retenir des thèmes ayant une valeur transversale pour la justice et le justiciable, considérés dans leur généralité, et détachés quelque peu du contexte strictement communautaire. Nous avons délaissé délibérément les sujets très pointus en lien direct avec nos domaines de compétences. Nous voulons inscrire, à travers notre choix, le Tribunal dans la perspective temporelle du moyen terme, période durant laquelle le Tribunal a vocation à amplifier d'avantage son rôle de juridiction générale, de première instance. Cette tendance peut d'ailleurs déjà être observée, le Tribunal abordant maintenant des domaines toujours plus variés qui touchent à tous les aspects de la vie quotidienne du citoyen européen : santé (affaires phytosanitaires), environnement (affaires de gaz à effet de serre), économie (affaires de concurrence au sens large), sécurité (affaires dites « terroristes »), accès aux documents, fiscalité, marques et j'en passe. En fait, à bien y regarder, le Tribunal de première instance est déjà LE « Tribunal » de l'Union, bien avant que le Traité de Lisbonne ne lui donne explicitement cette appellation.

Les sujets retenus ne sont pas nouveaux pour le juriste communautaire. En effet, « Qualité de la justice » et « Accès à la justice » constituaient déjà en filigrane l'essence de la motivation ayant prévalu à la création du Tribunal en 1989. Vingt ans plus tard, la question est toutefois d'examiner où en est le Tribunal à cet égard.

\* \* \*

Je ne peux que me réjouir devant le nombre et la qualité si élevés de personnes ayant accepté notre invitation. Au nom du Tribunal, je vous adresse d'ores et déjà à toutes et à tous, et en particulier aux orateurs et rapporteurs, nos confraternels et amicaux remerciements d'avoir bien voulu consacrer votre temps si précieux à analyser avec nous ces questions fondamentales. Je ne doute pas que les réflexions et discussions de ce jour permettront au Tribunal de répondre aux défis considérables de demain et aux attentes légitimes sans cesse croissantes des justiciables de l'Union européenne.

\* \* \*

L'importance de la participation et de l'intérêt manifesté (400 personnes pour les travaux des Ateliers, 500 lors de la séance solennelle) entraînera, hélas, quelques contraintes ou désagréments logistiques. Nous avons tenté, avec l'aide des services de l'institution, de les limiter autant que possible. Si le nouveau palais de la Cour est assurément superbe et impressionnant, il n'y a toutefois point de salle d'audience permettant de vous réunir tous ensemble. Nous avons dès lors été contraints de dédoubler les salles et d'y assurer la retransmission visuelle et sonore.

Par ailleurs, la journée étant très chargée, je vous demanderais de bien vouloir respecter au mieux les horaires indiqués dans le programme.

Je vous souhaite de passer une agréable journée, à la fois studieuse et, je l'espère, festive, et laisse la place aux ateliers de travail.

Je vous remercie.